



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2023 16

11 avril 2023

AGRICULTEURS INTOXIQUES PAR LES PESTICIDES: QUELLE INDEMNISATION?

« C'est compliqué, en tant que professionnel, de se dire que pendant trente ou quarante ans, on a fait quelque chose qui nous a rongé la santé. Et d'ailleurs est-ce que ça n'a rongé que la nôtre? »

C'est ainsi que s'exprimait Antoine LAMBERT, 52 ans, cultivateur et président de l'association Phyto-Victimes auprès de la journaliste Stéphan HOREL en février 2022.

Selon les experts de l'INSERM existe une présomption forte d'un lien entre l'exposition aux pesticides et six pathologies graves: lymphomes non Hodgkiniens, myélomes multiples, cancer de la prostate, maladie de Parkinson,, troubles cognitifs, bronchopneumopathie obstructive et bronchites chroniques.

Existe également selon eux, une présomption moyenne de lien identifiée pour la maladie d'Alzheimer, les troubles anxiodépressifs, certains cancers (leucémies, système nerveux central, vessie, reins, sarcomes de tissus mous), l'asthme et les sifflements respiratoires ainsi que les maladies thyroïdiennes.

Les études épidémiologiques sur les cancers de l'enfant permettent de conclure, selon l'INSERM, à une présomption forte de lien entre l'exposition aux pesticides de la mère pendant la grossesse ou de l'enfant, et le risque de certains cancers , en particulier leucémies et les tumeurs du système central. Cette exposition peut également générer des troubles du déve-

loppement neurologique et moteur de l'enfant. (maladies en pleine expansion)

Par contre, même lorsque les pays (France et Italie) ont reconnu des liens de causes à effets, les agriculteurs ont beaucoup de mal à être indemnisés de leur maladie professionnelle. Seuls 278 malades, selon une réponse de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) à la journaliste Stéphan HOREL, ont bénéficié d'une indemnisation.

La Cour des Comptes a vertement critiqué la MSA pour sa gouvernance **« atypique et peu adaptée à des évolutions indispensables »**. C'est une manière de mettre en exergue la mainmise de la Fédération Nationale des Syndicats d' Exploitants Agricoles (FNSEA) qui défend, bec et ongles, ce système productiviste gourmand en pesticides. La Cour des Comptes soulignait que devait être prise en compte une meilleure prévention des conflits d'intérêts. Il faut dire que la Directrice de la Communication de la MSA, Emmanuelle PABOLETTA, a quitté cet te institution, pour rejoindre l'Union des Industries de la protection des plantes (nom officiel pour l'union des industries des pesticides) où elle en est devenue directrice.

Cette porosité se manifeste jusque dans la composition du Conseil de Gestion du Fonds d'Indemnisation des victimes des pesticides que pilote la MSA depuis 2020. La loi impose en effet, un représentant des fabricants de pesticides. En l'occurrence, il s'agit de Bruno BARANNE, président de SYNGENTA France, la firme qui produit le paraquat depuis un demi siècle, un herbicide dont l'exposition peut être responsable de la maladie de Parkinson.

Nous devons sortir par le haut de cette situation à la fois dangereuse pour la santé des agriculteurs et de la population en générale, et qui fait exploser les comptes de la sécurité sociale et des complémentaires santé.

Cela passe par une modification substantielle des pratiques agricoles productivistes en favorisant les cultures biologiques.

Compte tenu de la rémanence de certains de ces produits (même après leur interdiction ils restent dans les sols), il n'y a pas de temps à perdre si l'on veut protéger les générations futures.

Et n'oubliez pas vous pouvez nous retrouver sur
www.sante-environnement-jura.fr

Action Santé Solidarité
Centre Social
Rue de Pavigny
39000 LONS LE SAUNIER
actionsantesolidarite@gmail.com
Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association